Hub « Que deviennent les jeunes MeNA sans titre de séjour : échanges et réflexions »

12-05-2025

Le lundi 12 mai 2025 a eu lieu le hub "**Que deviennent les jeunes MeNA sans titre de séjour : échanges et réflexions**". Il s'est organisé en deux parties : une mise en contexte de la thématique, à savoir, une présentation des différents cas de figure et situations dans lesquelles les jeunes MeNA peuvent être présent.e.s sur le territoire belge sans titre de séjour et une table ronde, où les intervenant.e.s ont échangé autour de l'accompagnement de ce public, selon leur point de vue respectif. Ces échanges se faisaient de façon participative avec les questions et interventions du public, composé de professionnel.le.s.

Mise en contexte :

- Jordane BRAAS, tutrice et responsable de projet 1ere ligne / projet HYMA CRIPEL

Table ronde participative :

- Mandy RENARDY, Tutrice et Chargée de projet – Coordination MeNA Croix-Rouge Belgique, mandy.renardy@croix-rouge.be
- Julien DANSE, Auberge de Jacques – Waremme et AMO A l'Ecoute des Jeunes, j.danse@aigs.be
- Martine Lombet, directrice de l'abri de nuit, Auberge de Jacques – Waremme
- Caroline BONSIGNORE, Coordinatrice du centre d'accueil "L'Espérance" de Montegnée Croix-Rouge, caroline.bonsignore@croix-rouge.be
- Christian MEULDERS, Directeur de Sürya asbl, direction@asblsurya.be

Mise en contexte (voir powerpoint) :

Jordane a commencé par un état des lieux de la situation en termes de chiffres :
https://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/2025%2003%20Stat%20ST-DV%20NT.pdf
https://www.cgra.be/sites/default/files/statistiques_dasile_mars_2025_0.pdf

Ainsi qu'une comparaison des disparités d'accueil en Europe :
https://doi.org/10.2908/MIGR_ASYUMACTA

Le pacte migratoire européen va mener à une homogénéisation des pratiques en termes d'accueil de la migration, cela va amener de nombreux changements. Pour ce qui est des MeNA, il prône un accompagnement plus important mais de façon générale, on va vers un durcissement des politiques migratoires : réduction du droit au regroupement familial, demandes de protection internationale (DPI) en dehors de l'Europe etc.

Avant d'analyser le profil des jeunes sans titre de séjour, il faut d'abord se pencher sur les raisons de leur départ car cela va induire un profil différent et donc des attentes différentes quand ils/elles arrivent en Belgique.

- Guerre : jeune exilé.e, envoyé.e par ses parents pour des raisons de sécurité, par ex. un.e jeune ukrainien.ne, il/elle va avoir la protection temporaire et pouvoir s'installer rapidement mais ne va pas forcément avoir l'objectif de rester et de faire sa vie en Belgique. C'est une vision très temporaire du séjour.
- Situation économique défavorable : jeune mandaté.e par la famille qui attend une contrepartie : soit l'envoi d'argent, soit le regroupement familial. S'il/elle est débouté.e, c'est le projet de vie de la famille qui s'écroule.
- Jeune aspirant.e : il/elle vient avec l'envie d'une vie meilleure, avec l'idée de l'eldorado européen. Aussi, les jeunes en fugue qui fuient une situation compliquée au pays, violences familiales, etc.
- Jeune exploité.e : parfois déjà exploité.e au pays.
- Jeune rejoignant.e : qui vient rejoindre un membre de famille, sans forcément d'attentes en termes de procédures. Ces jeunes passent souvent sous les radars car ils ont déjà un réseau et ne cherchent pas d'aide de la part du système.

Différents profils des jeunes sans titres de séjour :

- MeNA débouté.e.s de leurs procédures : jeunes qui arrivent en fin de procédure, ils/elles ont une décision négative du conseil du contentieux des étrangers. On leur retire leur attestation d'immatriculation, leur carte orange.
- Jeunes non-demandeur.euse.s de protection internationale (NDPI).
- MeNA en transit : ils/elles ont un objectif clair, aller dans un autre pays européen et la Belgique n'est qu'une étape du parcours. Par ex. les Erythréen.ne.s.
- MeNA en errance : potentiellement des jeunes qui fuguent, avec des aspirations à une vie meilleure en Europe mais pas d'objectif précis en termes de pays responsable ou de projet de vie. Par ex. les marocain.e.s et algérien.ne.s, ils/elles se déplacent dans les pays européens et ont des points de chute stratégiques en fonction des opportunités.

Un extrait du rapport « MINEURS NON ACCOMPAGNÉS 'EN TRANSIT' EN Belgique », de 2023 du projet Xtra MeNA, explique que de plus en plus de jeunes migrant.e.s ne veulent plus faire de DPI. Ils/elles ne veulent pas rentrer dans le système formel car ils/elles pensent que cela pourrait les empêcher de remplir leur mandat ou leur projet. D'où l'enjeu de pouvoir les accompagner, de ne pas les considérer comme « de passage ». Xtra MeNA constate que l'âge de ces jeunes qui vivent dans la rue à tendance à baisser et donc propose un pré-accueil et un accompagnement spécifique de ce public, sans obligation de s'enregistrer dans le système formel de l'OE.
Il est évidemment très difficile d'avoir un chiffre précis de cette réalité mais dans les centres d'accueil on parle de 15% de jeunes NDPI.

Quels droits pour les mineur.e.s sans titres de séjour ?

- Faire appel à un avocat et avoir un accompagnement social et juridique pour les procédures ;
- Demander l'aide matérielle de FEDASIL jusqu'à 18 ans, peu importe le statut (les MeNA sont inéloignables jusqu'à 18 ans, selon l'art 76 de la loi du 15 déc. 1980), donc logement, aide médicale, nourriture, aide sociale et juridique.
- En cas de jeune NDPI ou perte de l'aide matérielle de FEDASIL (suppression du code 207), demander l'aide sociale du CPAS. Dans les faits, il faut souvent passer par le tribunal du travail.
- Souscrire à une mutuelle : les MeNA ont droit à la mutuelle s'ils/elles sont scolarisé.e.s depuis plus de 3 mois. Si le/la jeune était inscrit.e mais est débouté.e de sa procédure il/elle reste inscrit.e pendant toute l'année civile, jusqu'au 31 décembre. Si le/la jeune est en famille, il/elle peut être sur la mutuelle à charge de la personne.
- Demander les allocations familiales : si le/la jeune est en procédure et a un tuteur, il/elle peut ouvrir le droit aux allocations familiales. S'il/elle perd son titre de séjour, dans la théorie il/elle perd ses droits, dans la pratique il/elle les garde jusqu'à 18 ans.
- Poursuivre sa scolarité : elle est obligatoire jusqu'à 18 ans. En CEFA, le/la MeNA peut avoir un contrat en alternance. S'il/elle est sans titre de séjour mais a moins de 18 ans, il/elle peut tout de même avoir un contrat de travail. S'il/elle devient majeur.e pendant le contrat en cours, il/elle peut terminer son année.
  Un.e tuteur.rice peut demander un numéro national auprès de l'Office des Etrangers (OE) qui ouvre l'accès à la DIMONA donc le/la jeune a accès à un.e patron.ne (ce qui est généralement difficile à trouver).

- Banque : si le/la jeune perd son titre de séjour, la banque peut bloquer les comptes. Il est très difficile de récupérer l'argent ensuite.

Au-delà de 18 ans, le/la jeune n'a plus droit à rien sauf l'aide médicale d'urgente. Elle n'est pas accessible pour les jeunes en transit.

Comment accompagner un.e jeune sans titre de séjour ?
Cela dépend évidemment du/de la jeune et de la relation de confiance créée mais il y a certaines bases :

- Renseigner le/la jeune sur ses droits et les autres procédures possibles.
  Ex. beaucoup d'afghans déboutés réintroduisent des DPI sur base des violences vécues pendant le trajet migratoire car ils n'avaient pas su s'exprimer dessus lors de la première DPI. Ex : solution durable (sans documents d'identité, un papier de l'ambassade peut suffire).
- Sensibiliser sur les risques liés à l'illégalité après 18 ans (contrôle de police, centres fermés, etc.).
- Sensibiliser au fait que les droits sont extrêmement limités après 18 ans.
- Faire de la gestion des risques : assuétudes, réseaux d'exploitation, renseigner sur le réseau de soutien aux sans-papiers (Samu social).
- Envisager une DPI dans un autre pays européen (demander conseil à un avocat).
- Envisager le retour volontaire.

Table ronde participative

À quelle étape de leur vie, de leur parcours rencontrez-vous les jeunes (ex-)MeNA ?

L'Auberge de Jacques a commencé comme un dispositif humanitaire, donc à destination du public migrant, car il était situé sur la route migratoire. Puis en 2023 il est passé en dispositif « Zéro sans abrisme » pour des raisons de subsides. Le public a donc évolué mais jusqu'à récemment, c'était un public migrant qui vivait dans des campements de fortune dans toute la Hesbaye. Les travailleurs de l'Auberge allaient les chercher et répondaient en priorité à leurs besoins primaires (sanitaire, médical, logement, nourriture). C'étaient donc des visites de camps sur la route migratoire, un accueil de jour puis plus récemment, un accueil de nuit.

L'asbl Sürya est présente depuis 1995 pour la prise en charge de personnes victimes de traite. L'asbl n'accueille pas les mineur.e.s mais travaille avec Esperanto. C'est elle qui fait l'accompagnement administratif au niveau titre de séjour pour les mineur.e.s d'Esperanto s'ils/elles rentrent sur un droit séjour « victime de traite » auprès de la cellule Minteh de l'OE. L'équipe accompagne aussi ces jeunes quand ils/elles deviennent majeur.e.s et sont ou entrent dans la procédure traite.
Il est difficile de jauger avec des mineur.e.s s'il y a un intérêt ou pas de rentrer dans la procédure de traite car il faut faire des déclarations contre les auteurs présumés de l'infraction. En effet, ce sont souvent des proches, il y a donc des conflits de loyauté. L'autre forme d'exploitation rencontrée sont les jeunes qui commettent des crimes et des délits. Dans ce cas, il y a la peur des représailles même si cela s'observe très peu.
Cela va être difficile pour le/la jeune de se dire qu'il y a quelque chose d'autre de possible avec un système étatique qui ne les a pas aidé.e.s. Même s'ils/elles perçoivent l'exploitation, ce qui n'est pas toujours le cas, ils/elles se disent qu'au moins ces gens-là les aident, ce sont les sauveurs. Il faut donc tout un travail de déconstruction que Sürya peut faire en co-intervention avec toutes les structures qui le demanderaient.

Le Centre Croix-Rouge de Montegnée est un des centres qui accueille les MeNA. Il y a 32 places pour garçons. Les premiers jours sont centrés sur la prise de contact. Après un mois, il y un entretien plus formel pour voir ce que le jeune souhaite mettre en place au niveau de la scolarité, procédure, tuteur, famille de parrainage, etc. Après cela, il y a des entretiens tous les 3 mois et des échanges quotidiens. Il y a un vrai suivi de la vie quotidienne avec une équipe de 7 personnes et une personne référente pour chaque jeune qui gère le suivi administratif mais qui est surtout la personne de confiance, de référence. C'est très important car ce sont des jeunes qui ont perdu confiance en l'adulte pendant le parcours migratoire. Il faut reconstruire cette confiance avec de la bienveillance et du temps.

La coordination MeNA de la Croix-Rouge vient en soutien aux équipes MeNA dans les centres Croix-Rouge (17 des 27 centres de Wallonie-Bruxelles accueillent des MeNA). Elle rencontre les jeunes lors d'évènements particuliers, pour leur expliquer des situations plus complexes.
Les tuteurs ont 3 à 7 jours ouvrables pour rencontrer le/la jeune pour la première fois, puis en une fois par mois jusqu'au jour de l'audition. C'est le minimum, ça dépend du/de la jeune et de ses besoins puisqu'il faut l'accompagner pour tous les aspects légaux (scolarité, procédure, etc.).

Dans les centres d'accueil et dans le tutorat, quelles situations de jeunes sans titre de séjour peut-on rencontrer ?

En centre accueil, pour beaucoup de jeunes, l'école n'est pas la priorité. L'équipe travaille vraiment en premier sur le lien de confiance et sur le fait de faire du centre un point d'ancrage, à donner au jeune une raison d'y revenir. Ce sont des jeunes qui ont pu errer pendant des mois voire des années, il faut pouvoir leur montrer la plus-value de l'accompagnement, par exemple l'aide médicale, leur donner un cadre sécurisant, etc.

Cela peut être des jeunes avec un parcours DPI classique mais qui sont déboutés. Dès le départ, les tuteurs ont la responsabilité de présenter au/à la jeune toutes les possibilités, aussi celle de ne pas obtenir les papiers.
Il faut aussi s'adapter au profil des jeunes. Un jeune en transit marocain quitte en moyenne le logement vers 10, 11 ans et arrive au centre en ayant déjà passé plusieurs années dans la rue, il a construit toute son identité avec ce milieu violent, majoritairement masculin et en groupe. Cela demande une certaine flexibilité au niveau des règles. Il faut aussi leur montrer qu'il y a des informations utiles qu'on peut leur apporter, qui peuvent les aider à trouver d'autres perspectives.

Chez Sürya, l'équipe ne va pas travailler sur le statut, la seule chose qui compte c'est si la personne est victime de traite. C'est aussi une façon de responsabiliser le/la jeune sur son parcours, il/elle a été capable de poser des choix et a fait beaucoup de choses pour arriver jusqu'ici. Il faut lui reconnaitre ses capacités et ne pas, comme le système a tendance à le faire, l'infantiliser car il/elle est mineur.e et prendre des choix à sa place. Il faut sensibiliser les acteurs pour pouvoir travailler en confiance avec ces jeunes. Souvent, Sürya n'est pas consulté si le/la jeune a des papiers, alors que cela serait nécessaire.

À l'Auberge de Jacques, c'est la même posture, on ne tient pas compte du statut. L'équipe reçoit des MeNA qui se déclarent majeur.e.s et n'étant pas habilités à vérifier les dates de naissance, elle les considère comme tel.le.s. Si la demande du/de la jeune est d'aller en Angleterre et qu'il/elle a su venir jusqu'ici par ses propres moyens, on estime qu'il/elle a des capacités. L'équipe n'est pas là pour contrer ses objectifs mais pour lui permettre de se reposer et d'être en sécurité. C'est une posture qu'elle a décidé de prendre après de nombreuses réflexions : de respecter le projet du/de la jeune peu

importe son âge. Evidemment, dans une certaine limite, et en fonction de sa sécurité et de son état de santé.

Quelle différence entre l'accueil de jour et de nuit à l'Auberge de Jacques ?

L'accueil de nuit est ouvert tous les jours de 22h à 8h du matin. Il y a 24 places, réparties en deux dortoirs dont un de 6 places pour les profils plus vulnérables. L'objectif est d'offrir un endroit sécure pour passer la nuit. Certains ont besoin de parler et d'autres, pas du tout. Il faut aussi assurer la cohabitation car les profils sont très variés. L'auberge étant placée sur une route migratoire, beaucoup partent sur les parkings d'autoroute pour monter dans les camions mais nombreux sont ceux qui reviennent dans la nuit parce qu'ils n'ont pas réussi. À ce moment-là, ils ne peuvent plus rentrer car la porte doit être fermée à minuit, sinon l'Auberge est considérée comme faisant de la traite des êtres humains. Il y a d'ailleurs eu des perquisitions de la police fédérale, qui recherchait certains transmigrants. L'équipe a parfois eu des doutes concernant des cas de traite mais c'est très difficile à aborder, il y a effectivement une espèce de loyauté, ils se disent qu'ils n'y arriveront pas sans eux.

Dans les réseaux de traite, les victimes sont aussi parfois exploitantes, elles peuvent « monter en grade » dans la hiérarchie. C'est d'ailleurs souvent ce qu'on va leur faire miroiter. Sur des réseaux comme Tiktok, des jeunes se mettent en scène avec de l'argent, des voitures pour montrer qu'ils ont réussi dans le réseau.
De façon plus générale, c'est le problème des disparités entre les différent.e.s jeunes, certain.e.s ont accès aux droits et d'autres non. Dans le cas d'un jeune transmigrant qui aurait un mandat économique, il n'a pas accès au travail légal en Belgique, alors que certains groupes lui disent qu'il va pouvoir gagner beaucoup d'argent très vite. Ils/elles peuvent être très lucides sur leur situation mais ne sont pas conscients de tous les dangers, par ex. se retrouver enfermés en IPPJ.

C'est donc très important de voir les avantages et inconvénients de toutes les solutions à nos yeux mais surtout à leurs yeux. Il faut aussi parler des avantages des activités illégales pour avoir un vrai dialogue sur la situation et ça, sans avoir peur « d'inciter à » car de toute façon, d'autres mal intentionnés vont en parler.
Il y a aussi l'influence des pairs. Par ex. ceux/celles qui sont aux Royaume-Uni et qui donnent une image très positive de leur situation alors qu'elle ne l'est pas forcément. Il faut déconstruire : « Est-ce que tu penses que si ça n'allait pas, il te le dirait ? »

Vient également la question de la temporalité, ce sont des adolescent.e.s qui voient les bénéfices à très court terme, au jour le jour. Quand on parle de procédure sur le long terme, ils/elles refusent car c'est maintenant qu'ils/elles en ont besoin.

La question de la vision à court terme se retrouve aussi dans la problématique de la consommation. Il y a un réseau européen de Lyrica et Rivotril et une grosse consommation chez ces jeunes. S'il/elle n'est pas pas dans une optique de sevrage, l'équipe accompagnante ne peut pas le décider mais plutôt travailler à faire en sorte que cela n'impacte pas la collectivité de vie et ne mette pas en danger le/la jeune. Le double effet de l'adolescence et du traumatisme a un effet lourd sur la gestion des émotions. Certain.e.s professionnel.le.s interprètent parfois leurs comportements comme de la mauvaise volonté mais certaines choses ne leur sont simplement pas accessibles.

Le mélange des produits type Lyrica et Rivotril avec le protoxyde d'azote peut avoir des effets très néfastes or c'est un produit qui s'obtient facilement. Il faut pouvoir parler de ces effets avec les jeunes. Modus vivendi a créé des fiches pour chaque substance en listant ses effets https://modusvivendi-be.org/ressources/brochures-et-flyers/ .
Cela pose aussi la question de la collaboration avec le monde médical car, quand des jeunes transitent entre différents pays européens, la culture de soin n'est pas la même (prescription des doses de médicaments), il faut pouvoir avoir un dialogue là-dessus avec les médecins. Aussi la question de la temporalité, il faut qu'une association soit disponible si le/la jeune décide que c'est le bon moment pour un sevrage.

La question de la temporalité est centrale dans l'accompagnement de ces jeunes ?

Sürya est joignable 24/7 car l'équipe sait que c'est ici et maintenant. Elle intervient même si elle n'a pas la solution tout de suite car elle peut créer le contact. Mais, répondre « maintenant tout de suite », c'est très complexe pour beaucoup de services parce qu'on est démuni. Le réseau est saturé et il y a une nécessité de réinvestir dans l'Aide à la Jeunesse (AAJ) pour soutenir les nombreux jeunes en grande difficulté. Tant qu'il n'y aura pas plus de structures de petite taille et de familles d'accueil professionnelles, on ne pourra pas changer les choses. Plus le groupe est grand, plus les tentations le sont. Ce qui manque à ces jeunes c'est une attention qu'on peut avoir au niveau parental : « Tu existes, tu as de la valeur, tu n'es pas un parmi tant d'autres ».

Sur la question du désinvestissement, on voit avec les MeNA afghans qui, lorsqu'ils/elles sont débouté.e.s, sont inéloignables et se retrouvent sans papiers. Ils/elles disparaissent complètement des radars et personne ne se positionne, ne les prend en charge, n'est financé pour eux. Ces jeunes n'ont pas d'autres solutions que d'aller vers des réseaux, vers l'illégalité.

En Belgique les MeNA sont avant tout des étranger.ère.s et donc pris.es en charge par FEDASIL et non par l'AAJ. C'est cette image qui leur est constamment renvoyée. Pour les jeunes en transit, l'étiquette « délinquance » leur colle à la peau et ils/elles finissent par s'approprier cette identité. C'est essentiel de leur faire des retours positifs sur leurs qualités, les choses pour lesquelles ils/elles sont doué.e.s car sinon tout le discours autour d'eux/elles, et ça ne fait qu'empirer, est toujours négatif. « Je te regarde et je vois du positif ». Ça n'a l'air de rien mais ça fait une vraie différence.

Il faut également préparer les jeunes à la possibilité d'être débouté.e.s, les accompagner dans la constitution d'un réseau, pousser la porte des associations avec eux/elles pour que ces lieux soient identifiés et accessibles au moment nécessaire.
Un point d'attention important est que les travailleurs aient un discours cohérent, ce qui implique de parfois de dire qu'il n'y a pas de solution. Il ne faut pas faire espérer des solutions qui n'existent pas. Cela va peut-être amener vers l'idée du retour. Certain.e.s travailleur.euse.s ne sont pas capables de gérer la frustration qu'ils/elles vont engendrer en disant la vérité. On peut aussi ne pas se sentir en sécurité, car on ne sait pas comment la personne va régir donc c'est important de ne pas être seul quand on annonce ce genre de nouvelle.

Dans les centres d'accueil, comment gérer la dynamique de groupe entre les jeunes NDPI, déboutés et ceux/celles qui reçoivent leur statut ?

Au centre de Montegnée, on privilégie le travail en individuel, au cas par cas, et le fait de leur faire comprendre que chaque personne est différente, que chacun a son histoire et son vécu. Des groupes de paroles sont organisés, avec une vision préventive et restauratrice. On utilise les cartes des besoins et émotions, grâce auxquelles chacun peut s'exprimer s'il le souhaite et les autres l'applaudissent pour valoriser ce qu'il vient de dire. Les jeunes finissent par se faire confiance. Il y a aussi différentes pratiques au quotidien pour permettre au groupe d'exister et de vivre ensemble, créer un sentiment de sécurité dans l'espace où ils se trouvent. Car un centre n'est pas un lieu sécurisant où

habiter. Par exemple, l'aile MeNA est interdite aux adultes, cela plait aux jeunes d'avoir un espace à eux. Ils peuvent l'investir, le décorer, le parfumer, etc.

Certains centres d'accueil sont dans des conditions à la limite de la dignité humaine. Les équipes font du mieux qu'elles peuvent avec les conditions qu'on leur donne et pourtant, il y a un vrai enjeu pour ces personnes de se sentir à nouveau dignes. C'est quelque chose qui revient beaucoup, ce sont des personnes qui se sentent amoindries. Donc avoir « son territoire », sa partie de chambre « qui m'appartient et que je peux décorer », ce n'est pas anecdotique. L'atmosphère dans laquelle on accueille les jeunes va être très déterminante. Et là, plutôt que de se comparer, ils vont peut-être se donner des coups de main.

Comment se travaille le lien de confiance à l'Auberge de Jacques ?
Quand les personnes sont accueillies, il y a un entretien qui crée un premier lien. Le reste dépend du temps qu'elle va passer sur place car beaucoup d'activités sont proposées, notamment via des partenaires, des bénévoles. Ce sont surtout dans ces moments informels qu'il y a le plus de confidences. Si la confiance se construit et que la personne fait part d'une situation particulière, alors l'accompagnement peut aller plus loin, et impliquer des partenaires.
C'est une petite structure, avec un climat familial, de bonnes relations dans l'équipe et avec les bénévoles. Pour les jeunes, même si les locaux sont abimés, ils s'approprient les lieux, en prennent soin, aussi des membres de l'équipe. Il y a une dynamique collective et une force dans le fait d'être une petite structure. Tout le monde cuisine ensemble, participe aux tâches, à l'entretien, etc.

Depuis 5 ans, Sürya travaille avec un chien de médiation/d'assistance. Cela fonctionne très bien pour apaiser les gens en crise. Cela peut évidemment être problématique pour les personnes qui ont vécu un parcours migratoire mais cela se travaille et on voit rapidement des améliorations. Cela permet aussi d'humaniser les travailleur.euse.s et d'ouvrir un dialogue. On parle du bien-être du chien et ça permet d'aborder les questions en miroir. Mais, il faut être formé et il faut travailler avec le chien.

Parmi les techniques alternatives, il y a également la pair-aidance. Dans les centres, le fait que d'anciens reviennent et puissent expliquer leur parcours, c'est une autre façon de faire passer l'information, aussi une façon d'avoir un autre point de vue.

Pour finir, il ne faut jamais oublier de consulter les jeunes, leur demander leur avis. Et s'il y a transgression d'une règle, comprendre pourquoi et voir si on peut trouver une alternative. Les projets doivent se construire avec ceux/celles à qui ils sont destinés.

En conclusion, de nombreuses ressources sont ressorties de ces échanges pour l'accompagnement des jeunes sans titres de séjours :

- Pouvoir informer, présenter toutes les options possibles, dans une optique de réduction des risques mais en restant toujours objectif et honnête.
- Créer une relation de confiance, cela demande du temps, une personne de référence, des locaux accueillants et adaptés.
- Responsabiliser les jeunes, les reconnaitre comme capables.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs, monde médical, police, etc.
- Prévoir et créer un réseau, pousser les portes, rencontrer les partenaires et établir des personnes relais, identifier des personnes ressources.
- Importance des petites structures où le/la jeune peut se sentir apprécié en tant qu'individu et importance des dynamique collectives.
- Valoriser les pratiques alternatives comme les chiens de médiation/d'assistance ou la paire aidance.